

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Délibération  
n° 2017.12.663

Travaux d'effacement  
des réseaux de  
communications  
électroniques (hors  
tranchées) à  
Angoulême - Rues  
Leclerc Chauvin,  
Souchet, Coulomb,  
Renaudin

**LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT,

**Ont donné pouvoir** :

Patrick BOURGOIN à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, François ELIE à Joël GUITTON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Isabelle LAGRANGE à Annie MARAIS, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Jean REVEREAULT à Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Suppléant(s)** :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

**Excusé(s)** :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, André LANDREAU, Philippe LAVAUD, Danièle MERIGLIER,

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017****DELIBERATION  
N° 2017.12.663**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

**TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (HORS TRANCHEES) A ANGOULEME - RUES LECLERC CHAUVIN, SOUCHET, COULOMB, RENAUDIN**

Dans le cadre de l'aménagement du secteur gare, la communauté d'agglomération souhaite réaliser un effacement des réseaux de communications électroniques sur les rues Leclerc Chauvin, Souchet, Coulomb, Renaudin à Angoulême.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16).

L'effacement des réseaux de communications électroniques correspond aux travaux de génie civil, c'est-à-dire les tranchées, les surlageurs de tranchées, la pose des fourreaux, la fourniture et pose des chambres de tirages, ainsi qu'aux câblages et raccordement des usagers.

Le département subventionne les travaux de génie civil à hauteur de 35% du montant hors taxes. Le plan de financement est donc le suivant :

**Travaux de génie civil** (hors étude et câblage lié à l'opérateur Numéricâble) :

Montant total TTC des travaux :	144 000.00 euros
Montant de la TVA :	24 000,00 euros
Montant total HT des travaux :	120 000,00 euros
Subvention du Département (35% du HT) :	42 000.00 euros
Financement du SDEG 16 (0% du HT) :	Non

La contribution maximum de la communauté d'agglomération (65%+TVA) s'élève à 102 000 euros.

La communauté d'agglomération n'aura à verser au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente que le montant de sa contribution, ce dernier faisant son affaire du recouvrement de la subvention auprès du Département.

**Prestations réalisées par l'opérateur de réseaux :***(Câblage, raccordements des abonnés, ...)*

<b>Etudes</b> : montant total TTC des travaux :	3 015,60 euros
<b>Câblage</b> : montant total HT des travaux :	3 192.00 euros

La contribution de la communauté d'agglomération (100% + TVA études) s'élève à 6 207,60 euros.

**Soit, un montant total de contribution de la communauté d'agglomération sur l'ensemble des travaux de 108 207,60 €.**

Ces travaux n'incluent pas les prestations d'étude et de travaux du réseau lié à la Société Numéricâble ; ceux-ci restent à la charge de la communauté d'agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 6 décembre 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le plan de financement avec une contribution maximum de GrandAngoulême de **108 207,60 €**, versé au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente, à sa demande

**D'ACCEPTER** que les modifications des installations (génie civil et câblage) qui interviendraient pendant les cinq premières années après la réalisation des travaux soient à la charge de la Communauté d'Agglomération et qu'au-delà de ces cinq années, seules les modifications des ouvrages de génie civil soient à la charge de la Communauté d'Agglomération, le déplacement du réseau de communications électroniques serait, dans ce dernier cas, financé par le propriétaire du réseau.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>20 décembre 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>20 décembre 2017</b>